



COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-MAYENNE

Département de la Mayenne - Arrondissement de Laval

Mairie – 36, Rue Maurice Courcelle – 53240 SAINT JEAN SUR MAYENNE

Tél. 02-43-01-11-15 - Fax. 02-43-01-57-10

E-mail : mairie@stjeansurmayenne.com

ARRETE N° P2020-59 PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS À MONSIEUR BOUVIER YANN, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Saint-Jean-sur-Mayenne

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18,

« Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation à des membres du Conseil Municipal».

Vu le procès-verbal des élections municipales du 28 juin 2020

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

ARRETE

Article 1 : les fonctions du Maire ci-après désignées sont, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguées à :

Déléataire	Fonctions déléguées
BOUVIER Yann Conseiller municipal	Étude et préparation des marchés publics Organisation de groupes de travail pour l'étude de projets et la recherche de subventions Préparation des dossiers de financement
MARCHÉS PUBLICS APPEL D'OFFRES	

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur BOUVIER Yann, les fonctions qui lui sont déléguées seront exercées - sous ma surveillance et ma responsabilité - par Monsieur GOBBE Thierry, 2ème adjoint.

Article 3 : La délégation de fonctions accordée à Monsieur BOUVIER Yann couvre la signature des actes afférents aux matières déléguées,

Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention "par délégation".

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis à Monsieur le Préfet,
- Inscrit au registre des arrêtés du Maire et au recueil des actes administratifs,
- Publié dans les formes habituelles
- notifié à l'intéressé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302290-20200715-P2020-59-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2020

Publication : 15/07/2020

Fait à Saint-Jean-sur-Mayenne,

le 9 juillet 2020.

Le Maire,

Notifié le :
BOUVIER Yann

Olivier BARRÉ

